



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/372
7 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
Groupe de travail des transports routiers
(Genève, 28-30 octobre 2003)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA
QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SESSION***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 28 octobre 2003 à 10 heures

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LE TACHYGRAPHE NUMÉRIQUE

27 octobre 2003

Document informel

Mardi 28 octobre 2003

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.1/372 |
| 2. | Adoption du rapport sur la quatre-vingt-seizième session | TRANS/SC.1/371
TRANS/SC.1/371/Add.1 |

* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique (caroline.jeunet@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan à la dernière page) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

Mardi 28 octobre 2003 (suite)

3. Activités des organes de la CEE et des organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail
 - a) Comité des transports intérieurs et des organes subsidiaires ECE/TRANS/152
 - b) Organisations internationales
4. Mise en œuvre de l'AETR TRANS/SC.1/2003/2
TRANS/SC.1/371/Add.1
5. Infrastructure des transports routiers
 - a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)
 - i) État des précédents amendements à l'AGR
 - ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR TRANS/SC.1/AC.5/38
TRANS/SC.1/AC.5/36
 - iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR TRANS/SC.1/AC.5/38
TRANS/SC.1/AC.5/36
TRANS/SC.1/2003/3
 - b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) TRANS/SC.1/2003/4
 - c) Projet «Corridor bleu» TRANS/SC.1/2003/6

Mercredi 29 octobre

6. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations
 - a) Élaboration de dispositions relatives à la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4) TRANS/SC.1/2002/4/Rev.2
TRANS/SC.1/2002/4/Rev.2/Add.1
Document informel n°1
 - b) Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage des frontières et des postes frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale TRANS/SC.1/2003/5
 - c) Établissement d'un protocole à la CMR TRANS/SC.1/2003/1 et Add.1
TRANS/SC.1/2001/7
TRANS/SC.1/2002/2 et Add.1, 2 et 3

- d) Examen des questions concernant la facilitation du transport routier international
- i) Carte internationale d'assurance automobile (carte verte) TRANS/SC.1/2003/8
 - ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE-ONU dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Jeudi 30 octobre

- 7. Transports, environnement et santé ECE/AC.21/2003/6
- 8. Projet de programme de travail pour la période 2004-2008 TRANS/SC.1/2003/7
- 9. Élection du Bureau
- 10. Questions diverses
Date de la prochaine session
- 11. Adoption de décisions

* * *

NOTES EXPLICATIVES¹

27 octobre 2003

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LE TACHYGRAPHE NUMÉRIQUE

Le lundi 27 octobre 2003, veille de l'ouverture de la quatre-vingt-dix-septième session, aura lieu une journée d'information sur le tachygraphe numérique. Le programme détaillé de cette journée, mentionnant le nom des orateurs et les thèmes qui seront abordés, sera communiqué en septembre.

À sa soixante-cinquième session, le Comité des transports intérieurs, étant donné les préoccupations exprimées par certaines délégations concernant les difficultés que vont rencontrer les services de contrôle des pays n'appartenant pas à l'Union européenne (UE) qui seront amenés à contrôler dès 2004 les véhicules de l'UE équipés d'un tachygraphe numérique, a appuyé, sur le principe, la proposition du SC.1 d'organiser, fin 2003 ou début 2004, une nouvelle journée d'information du type de celle qui s'était tenue en octobre 2001.

Afin de définir les thèmes qui seraient traités lors de la journée d'information, le secrétariat a envoyé un questionnaire aux États membres. La plupart des réponses (document informel) ont fait ressortir l'intérêt des États membres pour les procédures d'exécution, la

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents expédiés par courrier avant la réunion ou téléchargés sur Internet.

délivrance et la gestion des cartes à puce et l'échange de données sur la délivrance de telles cartes.

28 octobre 2003

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption.

2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SESSION

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport de sa quatre-vingt-seizième session que le secrétariat a établi après la session.

3. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

À sa soixante-cinquième session (18-20 février 2003), le Comité des transports intérieurs a approuvé le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-seizième session (TRANS/SC.1/371 et Add.1) (ECE/TRANS/152, par. 40).

Toutes les questions relatives au SC.1 examinées par le Comité seront abordées dans l'ordre des points correspondants de l'ordre du jour.

Le SC.1 sera informé de la demande faite par le Comité au secrétariat de procéder à une analyse de l'application des accords et conventions de la CEE-ONU relatifs aux transports.

b) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales participant à la session sont invités à informer le Groupe de travail de leurs activités et à communiquer au secrétariat un bref résumé de leurs interventions pour inclusion dans le rapport de la session.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'AETR

Le Groupe de travail sera informé de l'état de la proposition d'amendement à l'article 12 de l'AETR concernant les procédures de contrôle qui a été communiquée aux Parties contractantes le 27 mai 2003 par le biais de la notification dépositaire C.N.512.2003.TREATIES-1.

Le Groupe de travail sera également saisi d'une proposition d'amendement présentée par la France (TRANS/SC.1/2003/2) visant à clarifier la situation des véhicules non UE équipés d'un tachygraphe numérique avant l'entrée en vigueur des dispositions de l'AETR relatives à cet appareil, prévue pour 2008 ou 2009 (TRANS/SC.1/371/Add.1).

5. INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ROUTIERS

a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

i) État des précédents amendements à l'AGR

Le Groupe de travail sera informé de la date d'entrée en vigueur des projets d'amendements à l'AGR adoptés par le SC.1 à sa quatre-vingt-seizième session, en 2002, et communiqués aux Parties contractantes par la notification dépositaire C.N.162.2003.TREATIES-1, datée du 24 février 2003.

ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR

Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter la proposition, présentée par l'Allemagne et approuvée le 6 mai 2003 à la dix-neuvième session de la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR, de prolonger la route E 441 jusqu'à Hof (nouvelle désignation générale: E 441: Chemnitz-Plauen-Hof) (TRANS/SC.1/AC.5/38, par. 5).

En ce qui concerne la proposition d'amendement à l'annexe I de l'AGR soumise par l'Azerbaïdjan (prolongement de la route E 002 par Ordubad, Djulfa, Nakhchivan, Sadarak jusqu'à la frontière turque) (TRANS/SC.1/AC.5/58, par. 6), le secrétariat a pris contact avec les autorités arméniennes et turques pour s'assurer qu'elles accueilleraient favorablement cette proposition. Toutes informations reçues de ces pays seront communiquées au Groupe de travail.

iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et adopter les propositions d'amendements à l'annexe II concernant l'environnement et la sécurité dans les tunnels, approuvées par la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR à sa dix-neuvième session. Les textes de ces propositions figurent dans les annexes 1 et 2 du document TRANS/SC.1/AC.5/38.

À sa quatre-vingt-seizième session, en octobre 2002, le Groupe de travail avait entériné les propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR adoptées, sur la base d'une proposition du projet TEM, par la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR (TRANS/SC.1/AC.5/36, annexe 2) lors de sa dix-huitième session. Il avait cependant décidé d'attendre que les autres propositions d'amendements à l'annexe II soient adoptées afin que toutes les propositions concernant cette annexe soient communiquées ensemble au Secrétaire général. Le secrétariat a élaboré un texte regroupant toutes les propositions d'amendements à l'annexe II (TRANS/SC.1/2003/3).

b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Le Groupe de travail sera informé de l'évolution du projet TEM depuis sa dernière session (TRANS/SC.1/2003/4).

c) Projet «Corridor bleu»

À sa quatre-vingt-seizième session, le Groupe de travail avait été informé par le secrétariat des faits nouveaux concernant le projet «Corridor bleu» relatif à l'utilisation du gaz naturel comme carburant pour le transport international de marchandises et à l'établissement de corridors qui seraient empruntés par les véhicules fonctionnant au gaz naturel.

Le Groupe de travail sera saisi du rapport final de l'Équipe spéciale chargée du projet «Corridor bleu» et souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur l'exécution future du projet, y compris les possibilités de financement.

29 octobre 2003

6. HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE ET FACILITATION DE CES OPÉRATIONS

a) Élaboration de dispositions relatives à la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4)

À sa soixante-cinquième session, en février 2003, le Comité des transports intérieurs a pris note de ce que, par suite des nombreux commentaires formulés sur le nouveau projet de texte de la R.E.4, le SC.1 n'avait pu finaliser ce texte.

Le Comité a insisté pour que le texte définitif soit arrêté lors de la prochaine session du SC.1, de manière à être soumis au Comité pour adoption lors de sa soixante-sixième session, en février 2004. Il s'est par ailleurs déclaré favorable à l'intégration, dans cette résolution, de dispositions sur l'accès à la profession de transporteur routier, dans la mesure où ce sujet était traité dans les recommandations du Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels et il a demandé au secrétariat d'intégrer les dispositions y afférentes dans le projet en cours, en prenant pour base celles déjà adoptées par d'autres instances internationales (CEMT et UE), et de soumettre aussi rapidement que possible l'ensemble du texte aux États membres pour avis final.

Le nouveau projet (TRANS/SC.1/2002/4/Rev.2) a été envoyé aux États membres en juin 2003, en même temps qu'un tableau explicatif des différentes modifications proposées (TRANS/SC.1/2002/4/Rev.2/Add.1). Le Groupe de travail sera informé des modifications et réserves annoncées par les États membres. Le texte définitif adopté à la quatre-vingt-dix-septième session sera soumis au Comité des transports intérieurs pour adoption à sa session de février 2004.

b) Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage des frontières et des postes frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des discussions sur le nouveau projet de texte de l'annexe 8 de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles

des marchandises aux frontières, dont le Comité de gestion WP.30 est actuellement saisi pour adoption.

Le Groupe de travail sera informé des réponses reçues au questionnaire relatif à la délivrance de visas aux conducteurs routiers professionnels (TRANS/SC.1/2003/5). Le Comité des transports intérieurs a examiné ces réponses à sa soixante-cinquième session, en février 2003, et a reçu des informations concernant l'évolution de la situation dans ce domaine dans l'Union européenne.

Le Comité a noté que les avis des pays étaient très partagés sur les suites à donner au niveau de la CEE-ONU. Il a donc demandé au SC.1 et au WP.30 de procéder à une analyse approfondie de ces réponses et de lui présenter leurs conclusions à sa soixante-sixième session, en 2004. Il a parallèlement demandé au secrétariat de maintenir un échange d'informations avec la Commission européenne. En réponse à cette demande, le secrétariat a invité la Commission européenne à participer à la quatre-vingt-dix-septième session du Groupe de travail et à y présenter ses travaux dans ce domaine.

Plusieurs délégations se sont de nouveau inquiétées des difficultés rencontrées par les conducteurs routiers professionnels. Les délégations du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont demandé la création d'un groupe spécial d'experts sur la question des visas au sein du SC.1. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle était disposée à élaborer un projet d'accord multilatéral sur la facilitation des procédures de délivrance des visas pour les conducteurs routiers professionnels effectuant des transports internationaux. Il a été proposé d'inclure les points suivants dans le mandat du groupe spécial:

- Étudier l'expérience acquise dans d'autres modes de transport;
 - Élaborer une série de documents unique pour l'obtention des visas par les conducteurs professionnels;
 - Élaborer un projet d'accord sur la facilitation du passage des frontières axé sur la simplification de la procédure de délivrance des visas aux conducteurs professionnels effectuant des transports internationaux par route.
- c) Examen de la question de l'établissement d'un protocole à la CMR

À sa quatre-vingt-seizième session, le Groupe de travail a examiné un projet de texte de protocole à la CMR, visant à inclure l'échange de données informatisé dans ses procédures (TRANS/SC.1/2001/7), qui avait été élaboré par le professeur J. Putzeys, d'Unidroit. Il a également examiné les réponses reçues au questionnaire envoyé par le secrétariat (TRANS/SC.1/2002/2 et Add.1, 2 et 3) et demandant aux pays de définir leur position sur le nouveau projet de protocole. Toutes les réponses reçues étaient largement en faveur de l'établissement d'un protocole.

La représentante de l'Allemagne a cependant soulevé plusieurs points qui, à son avis, ne sont pas encore résolus dans le projet de protocole présenté, notamment en ce qui concerne la signature électronique. Afin d'avancer sur ce dossier, le SC.1 a demandé à la délégation allemande de présenter des propositions concrètes.

Les propositions soumises par l'Allemagne figurent dans le document TRANS/SC.1/2003/1. La position de l'Union internationale des transports routiers (IRU) est présentée dans le document TRANS/SC.1/2003/1/Add.1.

d) Examen des questions concernant la facilitation du transport routier international

i) Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le rapport du Président du Conseil des bureaux du système de la carte verte (TRANS/SC.1/2003/8) ainsi que la liste mise à jour des accords interbureaux concernant l'assurance automobile internationale aux tiers.

ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE-ONU dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Le secrétariat fournira des informations sur l'état des adhésions aux instruments juridiques de la CEE-ONU dans le domaine du transport routier.

30 octobre 2003

7. TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la première réunion du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), qui s'est tenue les 10 et 11 avril 2003 (ECE/AC.21/2003/6).

8. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

Le Groupe de travail sera saisi de son projet de programme de travail pour la période 2004-2008 (TRANS/SC.1/2003/7). Il est prévu que le Groupe de travail revoie et approuve ce programme, qui sera ensuite adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-sixième session, en février 2004.

9. ÉLECTION DU BUREAU

Le Groupe de travail est invité à élire les membres de son bureau (président et vice-président) pour la période 2004-2005.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Dates de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé des dates retenues pour sa quatre-vingt-dix-huitième session, qui aura lieu en 2004.

11. ADOPTION DE DÉCISIONS

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, une brève liste des décisions prises à sa quatre-vingt-dix-septième session.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Return to secretariat by fax (+41-22 917 0039) or by E-mail (carolinejeunet@unece.org)

Title of the Conference

Date : _____

Groupe de travail des transports routiers, Quatre-vingt-dix-septième session, 27-30 octobre 2003

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation

Observer Organization

Participating From / Until

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

From

Observer Country

Other (Please Specify Below)

Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Russian

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°

Fax N°

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

